

nacre

NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR
LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE

Réforme des aides d'État à la création-reprise d'entreprise par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI



Caisse
des Dépôts

nacre

NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE

Piloté par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des dépôts, le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (Nacre) se substitue depuis le 1^{er} janvier 2009 aux aides Eden et chéquiers conseils, **afin de créer un parcours d'accompagnement professionnel et renforcé pour faciliter la création et la reprise d'entreprise par 20 000 demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux par an.**

Destiné à favoriser la pérennité et le développement des nouvelles entreprises créées ou reprises, ce parcours est organisé en trois phases :



une **première phase d'aide au montage du projet**,
une **deuxième phase de structuration financière et d'intermédiation bancaire**,
puis une **phase d'appui au démarrage et au développement**.

Le parcours Nacre prévoit

■ **une mobilisation des organismes professionnels, dont la compétence est reconnue par une procédure de labellisation organisée par l'État et la Caisse des dépôts, qui accompagneront les créateurs ou repreneurs d'entreprise inscrits dans le parcours Nacre. Ce label est le gage d'un service de qualité, de professionnalisme et d'adaptation du service aux besoins des créateurs-repreneurs ;**

■ **un appui systématique pour établir des relations de qualité avec une banque** (prêt, services bancaires...), via notamment un apport au créateur-repreneur (prêt à taux zéro Nacre). Ce prêt, d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 €, doit être couplé avec un prêt bancaire ;

■ **un accompagnement « post-crétation » d'une durée de trois ans après la création ou la reprise de l'entreprise** visant à appuyer le nouveau dirigeant dans ses choix de gestion et à stimuler le développement de son entreprise, notamment en facilitant l'embauche de salariés ;

■ **des achats d'expertises spécialisées avec l'aide de l'État sont possibles dans le cadre du parcours** afin d'optimiser la préparation et le développement de l'entreprise créée-reprise.

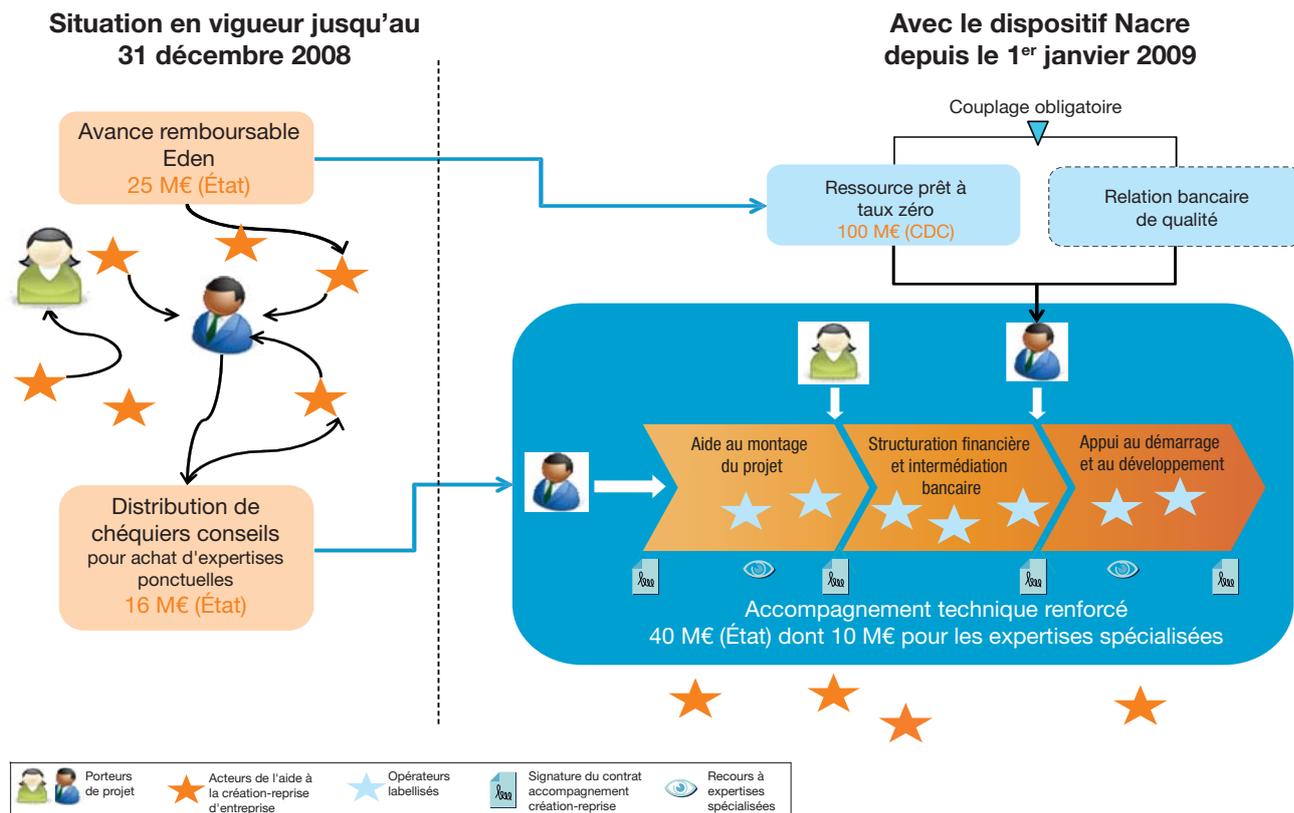
L'appui à l'émergence des projets de création-reprise d'entreprise reste assuré par le service public de l'emploi.

Des politiques régionales d'accompagnement seront favorisées par la **mise en place d'une gouvernance impliquant les collectivités territoriales et au premier chef les régions**. Nacre mobilisera en outre l'ensemble du service public de l'emploi.

Pour construire le parcours Nacre, **l'État multiplie par deux et demi les crédits consacrés aux services d'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprises en y consacrant 40 M€ en 2009** (au lieu de 16 M€ en 2008). **La Caisse des dépôts**, dans le cadre de la convention quinquennale « Agir pour l'emploi » signée avec le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi le 18 mars 2008, **apporte une ressource de 100 M€ par an destinée à financer des prêts à taux zéro**, permettant de renforcer les fonds propres des entreprises et de faire levier sur les emprunts bancaires.

Le parcours d'accompagnement Nacre a pour objectif général **d'augmenter le taux de pérennité des entreprises créées et accompagnées, leur taux de bancarisation ainsi que le nombre moyen d'emplois par entreprise.**

Le parcours Nacre



Les objectifs du parcours Nacre

Pour l'État et la Caisse des dépôts

Permettre la création-reprise d'entreprise comme accès ou comme retour à l'emploi en organisant une offre de services d'accompagnement sur tout le parcours du créateur-repreneur et selon les besoins...

Lever les freins à la création-reprise d'entreprise pour les publics les plus défavorisés et sécuriser le processus de création-reprise
 Pérenniser et développer les entreprises créées
 Contribuer à la diffusion d'une culture d'entrepreneuriat
 Maximiser l'efficacité des crédits consentis et le coefficient de levier de financement privé par rapport aux fonds publics

Pour le créateur-repreneur

Faciliter l'accès à la création d'entreprise
 Appuyer le développement de l'entreprise créée (revenu du créateur, CA, création d'emplois...)
 Bénéficier, selon ses besoins, d'un appui dans la durée au démarrage et au cours du développement du projet et accéder à l'autonomie

...coordonnée, simple d'accès...

Avoir une meilleure visibilité sur l'efficacité et l'efficience des différentes politiques d'aide à la création-reprise d'entreprise sur la même cible
 Améliorer l'articulation entre les différents acteurs
 Sortir d'une logique « d'aide de guichet »

Être informé sur le dispositif et orienté et/ou réorienté vers les différents points d'entrée
 Être accompagné tout au long du parcours y compris en cas d'échec
 Constituer simplement le dossier nécessaire
 S'inscrire dans un système de droits et de devoirs

...professionnalisée et de qualité sur tout le territoire national...

Mesurer et suivre la performance des opérateurs
 Contractualiser avec le créateur-repreneur sur les objectifs de l'accompagnement

Minimiser les délais de traitement
 Bénéficier d'une offre de qualité
 Acquérir de l'expérience et/ou de la compétence

...permettant l'accès à une relation bancaire de qualité (compte et services professionnels, prêt)

Réduire les taux de sinistralité sociale et financière des prêts consentis
 Contractualiser autour du dispositif avec de grands partenaires (banques, fondations, ...)

Accéder à la bancarisation/bénéficier d'un partenariat bancaire de qualité et trouver un financement pour le projet si nécessaire
 Maîtriser le risque personnel (patrimoine) du créateur-repreneur

nacre

NOUVEL ACCOMPAGNEMENT
POUR LA CRÉATION
ET LA REPRISE D'ENTREPRISE